

## Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 09.04.2015

Produit: **DOSE JOINT + ou vrac**

Version: 3.0  
(ID N° 30609409/FDS\_GEN\_FR)

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1 Identificateur de produit

JOINT + DOSE DE 35 ML ou VRAC

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Produit chimique pour la construction

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARI PREDEFI - 625 LA HAIE DES PRES  
REVENDEUR / DISTRIBUTEUR

SOFOP TALIAPLAST  
3 ROUTE DE LA TORSE  
44550 MONTOIR DE BRETAGNE

TEL + 0033 (0) 2 51 16 60 60  
**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2  
Eye Dam./Irrit. 2  
Skin Sens. 1B

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:  
Attention

### Mention de Danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.  
P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

### Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste : appeler une CENTRE ANTIPOISON ou un medecin

### Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets

spéciaux ou dangereux.

### Classement de préparations spéciales (GHS):

contient: 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE, 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE, MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: tallol, sel de sodium

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations')

Symbole(s) de danger Irritant.  
Xi



Phrase(s)-R R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

S2  
S24  
S37  
S46

Conserver hors de portée des enfants.  
Éviter le contact avec la peau.  
Porter des gants appropriés.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: tallol, sel de sodium

### 2.3 Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 2.2 Mélanges

### Caractérisation chimique

Préparation à base de : tallol, sel de sodium, dans l'eau

#### Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

tallol, sel de sodium

Teneur (W/W): < 15 %  
Numéro CAS: 65997-01-5  
Numéro-CE: 266-037-1

Skin Corr./Irrit. 2  
Eye Dam./Irrit. 2  
Skin Sens. 1B  
STOT SE 3  
H319, H315, H317, H335

#### Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

tallol, sel de sodium

Teneur (W/W): < 15 %  
Numéro CAS: 65997-01-5  
Numéro-CE: 266-037-1  
Symbole(s) de danger: Xi  
Phrase(s)-R: 36/38, 43

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

---

## **SECTION 4: Premiers Secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone

### 5.2. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux

superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Eliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Eviter le contact cutané. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## **SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Etat physique:                    | liquide                                    |
| Couleur:                          | brun(e)                                    |
| Odeur:                            | caractéristique                            |
| Seuil olfactif:                   | Aucune donnée pertinente n'est disponible. |
| Valeur du pH:                     | env. 9 - 11 (20 °C)                        |
| Température de fusion:            | Le produit n'a pas été testé.              |
| Température d'ébullition:         | > 100 °C                                   |
| Point d'éclair:                   | Non inflammable.                           |
| Vitesse d'évaporation:            | non déterminé                              |
| Température d'auto-inflammation:  | non applicable                             |
| Pression de vapeur:               | Le produit n'a pas été testé.              |
| Densité:                          | env. 1,02 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)        |
| densité de vapeur relative (air): | non déterminé                              |

Solubilité dans l'eau: miscible (20 °C)

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique: non déterminé

## 9.2. Autres informations

Densité apparente: non applicable

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Non corrosif pour le métal.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants, agent réducteur puissant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune étude exploitable n'est disponible pour la toxicité en cas d'exposition répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Autres informations sur la toxicité

---

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Évaluation de la toxicité aquatique:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Intrinsèquement biodégradable. La partie insoluble peut être séparée par voie mécanique dans les stations d'épuration adaptées.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Évaluation du potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Évaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: Pas de données disponibles.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

## 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

#### ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

|   |                |
|---|----------------|
| Numéro ONU:   | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies:                   | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport:                | Pas applicable |
| Groupe d'emballage:                                   | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement:                         | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu    |

#### RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

|   |                |
|---|----------------|
| Numéro ONU:   | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies:                   | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport:                | Pas applicable |
| Groupe d'emballage:                                   | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement:                         | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu    |

### Transport fluvial intérieur

#### ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

|   |                |
|---|----------------|
| Numéro ONU:   | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies:                   | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport:                | Pas applicable |
| Groupe d'emballage:                                   | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement:                         | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu    |
| Transport par voie navigable en bateau citerne:       | Non évalué     |

### Transport maritime

#### IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

|   |                |
|---|----------------|
| Numéro ONU:   | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies:                   | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport:                | Pas applicable |
| Groupe d'emballage:                                   | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement:                         | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu    |

## Transport aérien

### IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

|   |                |
|---|----------------|
| Numéro ONU:   | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies:                   | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport:                | Pas applicable |
| Groupe d'emballage:                                   | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement:                         | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu    |

N  
o

#### **14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/et au recueil IBC**

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| règlement:                 | Non évalué |
| Expédition approuvée:      | Non évalué |
| Nom de la pollution:       | Non évalué |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué |
| Type de navire:            | Non évalué |

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

## SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

|                   |  |
|-------------------|--|
| Xi                | Irritant.  |
| 36/38             | Irritant pour les yeux et la peau.                                   |
| 43                | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.         |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée   |
| Eye Dam./Irrit.   | Lésions oculaires graves / irritation oculaire                       |
| Skin Sens.        | sensibilisation de la peau   |
| STOT SE           | Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux.                             |
| H315              | Provoque une irritation cutanée.                                     |
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée.                                 |
| H335              | Peut irriter les voies respiratoires.                                |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.